

Projet d'Extension du Cimetière de Blancpignon sur la forêt du Pignada.
Observations de l'association « Anglet Patrimoines » le 05.01.2024

Notre association créée en 2015 a pour but de recenser, de sauvegarder, de valoriser et de faire découvrir le patrimoine d'Anglet, tous les patrimoines de proximité, qu'ils soient bâtis, non bâtis, **naturels** ou immatériels. Mais elle a également **pour objectif de défendre l'environnement et la qualité de vie** dans la ville lorsque ruisseaux, étangs, fontaines, chemins ou **espaces boisés** se trouvent menacés.

Elle entend émettre ses observations à l'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Blancpignon qui nécessite la mise en compatibilité du PLU d'Anglet et implique le déclassement et la disparition de 1,7 hectares de forêt classée en EBC, ainsi que la réduction du périmètre de protection du captage pour l'eau potable de la commune.

Nos inquiétudes et notre souhait d'arrêter le grignotage perpétuel des forêts d'Anglet

Elles ont été grignotées de toutes parts pour construire sur les terrains récupérés. On a gardé la forêt appelée Pignada, en retrait de la forêt de Chiberta, qui a été progressivement amputée par la construction de l'école Jean Jaurés, l'église St-Joseph, le stade Orok Bat, le centre de vacances « Domaine du Pignada », le cimetière de Blancpignon puis son agrandissement, le bâtiment des Compagnons, etc. Toujours pour des motifs louables et nécessaires et à moindre coût. On a par contre reboisé les terrains du centre de tir à Montbrun.

Déjà en 1994, la commission des Sites réunie à la Sous-Préfecture de Bayonne faisait état de la disparition inquiétante de la couverture boisée de la ville. A chaque déboisement d'une parcelle classée EBC, devrait correspondre une **compensation**. Cela est précisé dans la Notice de présentation du projet (p 33) qui explique que « La ville devra ainsi soit effectuer des travaux de boisement/reboisement de compensation ou des travaux d'amélioration sylvicole sur une ou plusieurs parcelles validées par l'administration de l'Etat dans un délai maximum de 3 ans à compter de la délivrance de l'autorisation de défrichement, soit verser une indemnité au « fonds stratégique de la forêt et du bois ». Mais ces parcelles compensées ne seront déterminées qu'une fois le zonage du PLU modifié, au moment de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichement, ce qui est regrettable. Nous avons observé dans le passé, autour de l'aéroport, que de nombreuses parcelles boisées bénéficiant de compensations ont été par la suite rasées par l'aéroport pour des motifs avancés de sécurité aérienne. Or (p 35), pour répondre à cette obligation, la ville entend accroître le patrimoine forestier de la commune par l'acquisition de boisements privés classés en N au PLU situés sur les coteaux de l'aéroport et le placement de ceux-ci sous le régime forestier. Cela ne nous semble pas correspondre à la définition de la compensation car pour être éligibles à la compensation, l'Etat demande que les parcelles n'aient pas été boisées durant les trente dernières années.

Puis, nous avons dû subir le terrible incendie de la forêt du Pignada en 2020 qui a détruit plus d'une centaine d'hectares de pins. Nous regrettons d'ailleurs qu'aucune carte ni vue aérienne présentée dans le dossier ne montre l'étendue de l'incendie, ce qui fausse la perception du projet.

Le régime forestier public qui s'applique jusqu'à maintenant sur la forêt du Pignada doit garantir la pérennité de son état boisé dans sa totalité et garantir que ses espaces boisés

.../...

classés ne seront pas touchés, pas plus que la zone de protection du captage pour l'eau potable de la commune. En agrandissant le périmètre du cimetière, on réduit d'autant celui de l'absorption de l'eau par les sols boisés et on se rapproche davantage du périmètre de protection du captage de l'eau potable. Nous sommes également à la merci de violentes tempêtes et de pluies diluviennes qui risquent de s'abattre sur notre région et qui fragiliserait encore plus le massif forestier, alors que l'aléa d'inondation par remontée de nappe phréatique est jugé à un niveau d'incidence « fort » dans le secteur (p 41 de la Notice).

Le terrain envisagé est une « pinède avec une topographie ondulée, du fait de l'existence de dunes anciennes, en position majoritairement surélevée par rapport au cimetière actuel ». Face à la présence d'une dépression topographique locale dans le sud-ouest du projet d'agrandissement, l'hydrogéologue du cabinet Géopal qui a réalisé l'étude géologique et hydrogéologique préalable préconise « la réalisation d'une plateforme de terrassement nécessaire à une altitude de 11,5 m NGF afin de s'assurer que la nappe à moyenne profondeur reste à plus de 3 m sous l'assise de la zone d'inhumation ».

Dans le rapport final (annexe 5 Champs captants - Etude hydrogéologique (p44), il évoque des terrassements en déblais importants qui devraient alimenter les zones à remblayer en première estimation. On ne comprend pas bien où sera pris le **remblai** et les conséquences de l'arasement de la dune ne sont pas étudiées. Quid des profils d'équilibre de la dune restante ? Il précise : « Notons cependant que dans les sables dunaires, pour des fouilles profondes, des risques d'éboulement des parois risquent d'apparaître en raison de leur manque de cohésion, nécessitant un soutènement des parois de la fouille », ce qui n'est pas anodin.

A force de réduire l'épaisseur de la forêt, toutes ses fonctions écologiques s'en trouvent diminuées, notamment la fixation du carbone pour que ce dernier ne soit pas rejeté dans l'atmosphère.

Conclusion

Nous comprenons la nécessité de trouver de nouveaux espaces pour accueillir nos défunts, mais on peut déplorer que cela se fasse au détriment de la forêt vivante, à l'heure actuelle où nous subissons de grands changements climatiques.

Le délai si court de cette enquête publique, organisée en période de fête où les habitants sont occupés à préparer les festivités, ne nous semble pas correct.

En conclusion, nous regrettons l'extension du cimetière de Blancpignon telle qu'elle est proposée dans cette enquête publique, ainsi que l'amputation de la forêt du Pignada qui en découle. Cela reste pour notre association une atteinte sérieuse et prolongée au patrimoine naturel de la ville pour ses habitants et ses générations futures.

Pour l'association « Anglet Patrimoines »,
Jocelyne Larcebal,



présidente

████████████████████
████████████████████